

En visioconférence, le 1^{er} février 2024

Compte rendu

Réunion du : 1^{er} février 2024

Objet : Conseil académique en formation plénière (CAC)

Étaient présents :

Président : M. Gilles ROUSSEL, ayant reçu 1 pouvoir (de M. Éric CHARMES à partir de 13h50)

Collège A, ayant voix délibérative

Mme Marie-Axelle GRANIE,
M. Dimitri DENELE,
Mme Florence MERLEVEDE,
M. Pierre-Jean ARNOUX,
Mme Véronique BOUTEILLER, ayant reçu 1 pouvoir (de M. Nicolas HAUTIERE jusqu'à 13h55),
Mme Mélina BEN SALEM, ayant reçu 1 pouvoir (de M. Pascal UGHETTO),
M. Malal KANE présent jusqu'à 16h16 et ayant reçu 1 pouvoir (de Mme Odile ABRAHAM),
Mme Paola PELLEGRINI, ayant reçu 1 pouvoir (de M. Kheireddine REZIOUK),
M. Éric ALONZO,
M. Jean-Christophe NOVELLI, ayant reçu 1 pouvoir (de Mme Céline LEONARD),
M. Nicolas HAUTIERE présent à partir de 13h55,
Mme Valérie RENAUDIN,
Mme Franziska SCHMIDT, ayant reçu 1 pouvoir (de M. Laurent LEBouc jusqu'à 14h36),
M. Majdi HOCHLAF,
Mme Armelle CHABOT.

Collège B1, ayant voix délibérative

M. Emmanuel KEITA,
Mme Faten BEN SLIMANE,
M. Matthieu DELAGE présent à partir de 13h12 et ayant reçu 1 pouvoir (de Mme Claire HANCOCK),
M. Florent DI BARTOLO,
Mme Virginie COLLINS-DENIAU,
M. Éric INCERTI, ayant reçu 1 pouvoir (de Mme Anne-Laure LOZANO),
Mme Anne-Sophie EVRARD présente jusqu'à 16h35,
Mme Marielle GUEGUEN MINERBE,
M. Gwendal SIMON présent jusqu'à 16h et ayant reçu 2 pouvoirs (de Mme Corine MAITTE et de M. Armen KHATCHATOUROV de 13h30 à 16h05)
M. Yoan PECHAUD,
M. Armen KHATCHATOUROV absent de 13h30 à 16h05,
Mme Florence JACQUINOD.

Collège B2, ayant voix délibérative

M. Lionel DUTHEIL présent jusqu'à 15h40 et ayant reçu 1 pouvoir (de M. Guillaume ATGER à partir de 15h30),
Mme Inès DE DIEGO présente à partir de 15h30 et jusqu'à 16h36 et ayant reçu 1 (de M. DUTHEIL à partir de 15h40),
Mme Laurence VIGIER.

Collège C, ayant voix délibérative

M. Fériel GOULAMHOUSSEN, ayant reçu 1 pouvoir (de M. Miguel ORTIZ),
M. Laurent LEBOUIC présent à partir de 14h36,
Mme Hasnaa ANISS,
Mme Myriam EVENNOU présente à partir de 14h17,
Mme Aline ALAUZET,
M. Guillaume ATGER présent jusqu'à 15h30 et ayant reçu 1 pouvoir (de Mme DE DIEGO jusqu'à 15h30).

Représentants des usagers - Collège D1, ayant voix délibérative

M. Mattéo SCHEIDER,
Mme Hafsa ALKAA,
M. Florian GAY-PERRET,
M. Sofiane HAMOUCHE,
Mme Flora SOULIER suppléante ayant 1 voix délibérative.

Représentants des usagers - Collège D2, ayant voix délibérative

Mme Wafae KHADDOUR,
Mme Marianne GUESNEAU,
M. Tristan TAILHADES,
Mme Camille SMADJA-VIGIER suppléante ayant 1 voix délibérative.

Personnalités extérieures, ayant voix délibérative

Mme Ariane ANGELIER présente à partir de 13h25 et jusqu'à 16h,
M. Alain BOUSCAYROL présent à partir de 13h30,
M. Éric CHARMES présent jusqu'à 13h50.

Invités permanents, n'ayant pas de voix délibérative

Mme Corinne BLANQUART,
Mme Valérie BAUDÈRE,
M. Philippe DEMANGE
Mme Sandra VIÉ,
M. Frédéric MORET,
M. Serge PIPERNO,
M. Venceslas BIRI
Mme Agnès JULLIEN,
Mme Muriel JOUGLEUX,
Mme Florence ROUYER,
Mme Isabelle NAVIZET,
Mme Cécile DORIONS,
Mme Véronique CERESO,
Philippe TAMAGNY,
Mme Annick USSEL,
M. Antoine MORVAN
M. Pascal ODOT,
Mme Stéphanie NEIBECKER,
Mme Agnès BAILLEUL,
Mme Gabriela ROZNIECKA.

Rédactrice Ubiquis : Mme Florence THESMAR

ORDRE DU JOUR

I. Fonctionnement du conseil académique	4
1. Désignation des élu-e-s du collège des usagers au sein de la section disciplinaire : examen des candidatures et élection (vote).....	4
2. Comptes-rendus des conseils académiques du 12 octobre et du 30 novembre 2023 (vote)	4
3. Remplacement des représentants étudiants dans les quatre Commissions Spécialisées du CAC (information).....	4
II. Gouvernance.....	5
4. Actualité générale de l'établissement (information)	5
5. Auto-Evaluation : HCERES point d'avancement (information)	5
6. Auto-Evaluation - Pérennisation de l'établissement (information).....	7
III. International.....	9
7. Arbitrage Outils incitatifs internationaux individuels - pour attribution (vote)	9
IV. Recherche et innovation	10
8. Proposition de sélection d'Actions Incitatives Recherche (AIR) 2024 (vote).....	10
V. Formation	11
9. Evolution de l'offre de formation 2024/2025 (vote)	11

Le quorum étant atteint avec 49 membres, 40 présents et 9 représentés, le Président ouvre la séance à 13 h 05.

Fonctionnement du conseil académique

1. Désignation des élu-e-s du collège des usagers au sein de la section disciplinaire : examen des candidatures et élection (vote)

Annick USSEL précise que la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers comprend : 4 professeurs des universités et personnels assimilés ; 4 maîtres de conférences et personnels assimilés et 8 usagers dont la moitié des sièges est à pourvoir par des femmes, l'autre par les hommes ;

Madame USSEL annonce que suite à l'appel à candidatures, quatre hommes se sont présentés et seulement trois femmes. Il manque donc une candidate à ce stade.

Gilles ROUSSEL constate qu'aucune candidate ne se manifeste pendant la séance et propose aux membres usagers de se prononcer sur la liste des sept candidats usagers pouvant siéger au sein du collège 3 de la section disciplinaire.

Les sept candidats à la section disciplinaire sont élus au sein du conseil académique par et parmi les représentants élus titulaires et suppléants du collège des usagers l'unanimité des 9 votants présents et représentés.

2. Comptes-rendus des conseils académiques du 12 octobre et du 30 novembre 2023 (vote)

Les comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité des 54 votants présents et représentés.

3. Remplacement des représentants étudiants dans les quatre Commissions Spécialisées du CAC (information)

Florence ROUYER rappelle que les quatre commissions thématiques portent sur la formation, la recherche, l'international et la stratégie.

Mélika BEN SALEM présente la commission spécialisée internationale (CSI). Celle-ci a pour mission d'étudier les demandes émanant des laboratoires ou des unités de formation en termes de projets internationaux. Elle se réunit également pour discuter des outils et de la stratégie internationale. Deux types de réunions sont organisés : la première est consacrée aux actions incitatives internationales ; quatre outils peuvent être mobilisés à condition que le projet soit de portée internationale. La seconde réunion est dévolue à l'attribution des aides à la mobilité internationale des étudiants de licence et master. Concrètement, la CSI se réunit en visio-conférence sous la responsabilité de la vice-présidence internationale, qui évalue en amont l'ensemble des projets à partir des critères définis en CAC et définit des priorités. 5 réunions annuelles sont organisées pour l'aide à la mobilité internationale. 4 sources de financement sont possibles : trois sources proviennent de bourses financées par Erasmus, la région Ile de France et le Ministère de l'enseignement supérieur et la quatrième provient des fonds propres de l'Université dédiés à la mobilité des étudiants non éligibles aux bourses.

Anne-Sophie EVRARD présente la commission spécialisée recherche et innovation (CSRI) qui se réunit en général une semaine avant chaque séance du CAC. Cette commission a pour objet, notamment, d'échanger sur les règles d'attribution de dotations des différentes composantes de recherche, sur la politique doctorale et tout autre sujet abordé en collège de la recherche.

Emmanuel KEITA précise que la commission spécialisée stratégie et prospective (CSSP) composée d'une dizaine d'élus s'est mobilisée depuis le début du mandat sur la question de l'I-SITE, un financement du gouvernement au départ temporaire devenu ensuite permanent. S'agissant de l'Université, la commission s'est attelée à organiser les modalités d'appels à projets lancés auprès des chercheurs et des enseignants. Les modalités de sortie de l'expérimentation sont également débattues dans cette commission.

Florence MERLEVEDE présente la commission spécialisée enseignement et professionnalisation (CSEP). Celle-ci est chargée, notamment, de préparer en amont du CAC, les modifications de maquettes des différentes formations, les demandes d'ouverture et de fermeture de cursus, le règlement relatif aux modalités de contrôle des

connaissances et deux fois par an le classement des demandes liées aux actions incitatives en pédagogie. Sur ce sujet, l'avis des étudiants est particulièrement intéressant pour choisir les projets novateurs en matière d'enseignement.

Gilles ROUSSEL demande à ce que les étudiants puissent se répartir dans les différentes commissions spécialisées.

Gouvernance

4. Actualité générale de l'établissement (information)

Gilles ROUSSEL annonce que le contrat d'objectifs, de moyens et de performance avec le Ministère de l'enseignement et de la recherche et le contrat d'objectifs et de performance avec le Ministère de la transition écologique et de cohésion des territoires présentés en CAC ont font l'objet d'un vote favorable du Conseil d'administration.

Les questions indemnitaires pour les chargés de recherche et directeurs de recherche sont toujours en cours.

Une enquête de recherche scientifique autour des discriminations et des inégalités dans l'enseignement supérieur, dénommée ACADISCRIS, sera lancée en mars 2024 en collaboration avec d'autres universités. Il serait souhaitable de sensibiliser le personnel et les étudiants afin de recueillir le maximum de participants pour répondre à cette enquête en ligne.

Dans le cadre de la labellisation I-SITE en lien avec le plan d'investissements d'avenir de l'Etat, l'Université Gustave Eiffel a décidé de s'associer avec 5 autres universités situées à Lille, Nantes, Clermont-Ferrand, Pau et Cergy-Pontoise, au sein de l'«Initiative», afin de faire valoir la spécificité des établissements labellisés I-SITE.

Majdi HOCHLAF annonce que l'actualité nationale et universitaire a été largement agitée lors des discussions du vote à l'Assemblée nationale et de l'examen du texte de la loi sur l'immigration. Celle-ci touche de près comme de loin le fonctionnement de l'Université, leurs missions fondamentales universelles. La majorité des présidents d'université ont signé collectivement ou personnellement des tribunes dans la presse et les communiqués condamnant les dérives liées à l'adoption de cette loi. Les membres et élus du CAC de l'Université se questionnent sur le silence l'Université Gustave Eiffel sur ce sujet.

Gilles ROUSSEL précise que le Conseil constitutionnel a invalidé plusieurs des articles de cette loi. Au-delà de la loi immigration, l'Université Gustave Eiffel fait face à des cas d'étudiants et de personnels en situation irrégulière faute de renouvellement de leurs titres de séjour. Aussi, il est amené à intervenir presque chaque semaine auprès des préfectures afin de débloquer les dossiers administratifs. Par ailleurs, il est de plus en plus difficile d'accueillir des doctorants ou post-doctorants dans les laboratoires en raison du renforcement des contraintes autour de la PPST. Certains sujets traités à l'université sont, en effet, considérées comme sensibles du point de vue de la propriété scientifique et technologique.

Sofiane HAMOUCHE indique qu'à titre personnel, le délai de traitement de la préfecture a duré 11 mois et a posé difficulté notamment pour la souscription à une couverture assurance maladie. Il demande quelle aide propose l'Université étant donné qu'il doit suivre prochainement un stage obligatoire qui pourrait être compromis faute de titre de séjour valide.

Gilles ROUSSEL précise que ces cas de figure se sont intensifiés depuis deux ans ; il n'est plus rare que des étudiants obtiennent des rendez-vous en préfecture fixés après la date d'expiration de leur titre de séjour. Il lui recommande de se rapprocher des services de la vie étudiante et qu'en cas de difficulté, il pourra solliciter la Présidence afin qu'elle soutienne son dossier en préfecture.

Lionel DUTHEIL ajoute que selon certains collègues, l'Algérie durcit l'autorisation de visas en réaction à la loi de l'immigration, ce qui ne leur permet pas de se rendre à la soutenance de thèses.

5. Auto-Evaluation : HCERES point d'avancement (information)

Venceslas BIRI indique qu'à ce stade, les équipes pédagogiques sont mobilisées sur l'auto-évaluation des formations, un travail assez laborieux de saisie de données dans un tableur Excel demandé par le HCERES. Cet exercice sera finalisé début mars (date limite de remontée des dossiers à la VP FIP le 5 mars) et sera suivi d'une phase de relecture des dossiers d'auto-évaluation par la VP FIP et des collègues enseignants et enseignants-chercheurs volontaires. En marge du remplissage de ce fichier, quatre documents sont à produire dont deux essentiels, à la demande du HCERES, le premier dédié à la description de la formation et de son évolution et le

second portant sur la maquette de formation en regard des compétences visées dans la fiche RNCP ou le référentiel de compétences de la formation.

La plateforme de dépôt de ces dossiers sera ouverte fin avril pour la VP FIP, en charge du dépôt des dossiers avant le 14 juin 2024, mais une plateforme de test est déjà ouverte à tous, ce qui permet de tester la conformité des fichiers Excel.

En parallèle de ce travail, le dossier établissement sera à préparer par la présidence et pour la partie Formation par la Vice-Présidence formation et innovation pédagogique.

Lionel DUTHEIL s'interroge sur le rôle des experts du HCERES et leur retour au niveau des établissements.

Venceslas BIRI répond que la liste des experts évaluateurs n'est pas connue à ce jour. Une partie de l'offre de formations sera visitée au cours de l'automne par les commissions spécialisées dans le but d'affiner l'évaluation du HCERES. Si lors de la phase d'autoévaluation, les évaluateurs jugent que la trajectoire est bonne, l'accréditation sera quasiment acquise, ce qui dispensera de devoir fournir de nouveaux éléments au HCERES.

Lionel DUTHEIL demande comment les collègues d'autres établissements sont sollicités pour participer aux commissions.

Venceslas BIRI n'en a pas connaissance, c'est le HCERES qui les sollicite directement.

Florence MERLEVEDE répond qu'au titre de la recherche, des conseillers scientifiques sont missionnés au sein du HCERES pour contacter des collègues dans d'autres établissements.

Gilles ROUSSEL indique que lors des évaluations précédentes, l'établissement n'était pas informé de la liste des évaluateurs.

Valérie RENAUDIN explique que les établissements ne sont plus sollicités pour des recommandations de contacts d'experts. La démarche s'effectue de façon indépendante et autonome.

Gilles ROUSSEL précise que les conflits d'intérêts des experts sont toutefois étudiés.

Florence MERLEVEDE ajoute que pour la recherche, un guide sert de référence avec des normes à respecter. A titre d'exemple, pour un laboratoire composé d'enseignants chercheurs, un représentant de la section CNU est attendu. A priori, un avis est soumis auprès des présidents d'université, ou à défaut des VP Recherche afin de leur soumettre la liste des experts choisis. Les laboratoires ont toujours la latitude de suggérer des noms, sans être assurés que leur avis soient nécessairement pris en compte.

Venceslas BIRI en profite pour signaler que lors du prochain collège des formations, un point particulier de l'ordre du jour traitera de l'évaluation HCERES des formations auquel l'ensemble des responsables de formation sont conviés.

Serge PIPERNO évoque le point d'avancement des composantes de recherche. Dans les retours des unités évaluées en vague E qui étaient attendus pour fin décembre, peu d'évolutions ont été relevées, à part celles liées au contour des départements et, au sein de COSYS, un projet potentiel de création d'un laboratoire au sein réunissant GRETTIA et ESTAS. La partie rédigée des dossiers est attendue pour le 21 mars ; une procédure de relecture est prévue. Aussi, les membres de la CSRI et du CAC peuvent se porter volontaires pour réaliser ce travail, l'objectif étant de communiquer un retour aux unités vers le 19 avril pour qu'elles puissent avoir le temps pour finaliser l'ensemble des dossiers au plus tard le 22 mai. Il était question aussi de fournir un ensemble de supports aux composantes de recherche pour la construction des dossiers. S'agissant des effectifs de 2018 à 2023, les données exhaustives ne sont pas disponibles et les unités devront faire au mieux. Pour la masse salariale, il est préconisé de compter les permanents et de se baser sur des salaires moyens par catégorie.

Gilles ROUSSEL indique qu'il a été demandé à la DGDRH de transmettre les coûts moyens des différentes fonctions afin que les unités puissent faire ensuite leur propre calcul.

Valérie RENAUDIN demande si les informations liées au salaire moyen seront envoyées.

Gilles ROUSSEL le confirme.

Frédéric MORET ajoute que ces données sont connues et déjà utilisées pour le montage des projets de recherche.

Majdi HOCHLAF demande comment, dans le cadre de l'autonomie, l'Université procède suite aux recommandations.

Gilles ROUSSEL indique que les recommandations sont effectuées dans l'intérêt des laboratoires et des formations dans une optique d'amélioration.

Serge PIPERNO que le risque concernerait davantage une unité très mal évaluée qui ne serait plus considérée comme équipe d'accueil pour une école doctorale.

Gilles ROUSSEL complète en précisant que l'important consiste à dialoguer et faire évoluer favorablement la situation dans l'intérêt du laboratoire et de l'Université.

Venceslas BIRI indique que les fermetures ont plutôt ciblé des licences professionnelles trop déléguées (pas assez de pilotage de l'université), ce qui était justifié. D'autres cas ont porté sur des licences professionnelles avec des poursuites d'études trop importantes en master qui ont été transformées en parcours de licence générale. Le HCERES établit des préconisations que le Ministère valide ou non, car c'est bien le ministère qui a le dernier mot et qui prononce les accréditations.

Gilles ROUSSEL indique que les écoles doctorales sont en cours d'évaluation à Lille et Paris-Est Sup, deux sites rattachés à la vague E d'évaluation HCERES.

Serge PIPERNO ajoute que Paris-Est Sup a systématisé la production de rapports d'activité pour chaque école doctorale, ce qui est positif. En revanche une certaine clarification est attendue sur l'évaluation de la formation doctorale dans son ensemble.

Valérie RENAUDIN demande si au-delà des éléments du dossier HCERES qui seront partagés pour le volet formation et composantes de recherche, l'accès au dossier d'auto-évaluation de l'établissement sera possible afin de disposer d'une vue globale.

Gilles ROUSSEL répond que tous les dossiers des écoles doctorales seront mis à disposition du CAC.

6. Auto-Evaluation - Pérennisation de l'établissement (information)

Corinne BLANQUART indique que deux évaluations HCERES sont prévues, l'une de sortie d'expérimentation et l'autre portant sur l'établissement, ce qui implique deux rapports d'auto-évaluation (RAE) avec une remise respective fin mars 2024 et en juin 2024. Le calendrier de visites s'étalera jusqu'au début de l'année 2025, avec une visite dans le cadre de la sortie d'expérimentation à horizon mai 2024 et des visites pour l'évaluation de l'établissement début 2025. Les RAE présentent un certain nombre de recouvrements ce qui permet de mutualiser l'exercice. Le rapport lié à la sortie de l'expérimentation s'articule fortement avec le volet gouvernance, qui représente l'un des 3 volets du rapport d'autoévaluation de l'établissement.

S'agissant du RAE de sortie d'expérimentation, le HCERES examine surtout le niveau d'intégration stratégique au sein de l'établissement, notamment avec ses écoles-membres et établissements composantes. Le RAE est constitué de 2 domaines. Le premier domaine concerne le pilotage stratégique et opérationnel de l'établissement public expérimental (et l'alignement avec les écoles-membres et les établissements composantes) et le second porte sur les résultats significatifs obtenus depuis la création de l'établissement.

L'enjeu du premier domaine consiste à démontrer qu'une stratégie est clairement définie et partagée entre les différents membres fondateurs et qu'elle est en mesure d'être déclinée en termes d'objectifs, d'organisation et de moyens.

Le RAE de sortie d'expérimentation repose sur un support de 20 pages permettant de réaliser une analyse critique sur les différents sujets. Il est attendu que l'établissement explicite sa trajectoire et ses étapes, assortis d'outils de pilotage et de jalons fixés. La gouvernance est essentielle, dans sa dimension d'intégration avec les différents établissements et les écoles.

Dans ce RAE, il conviendra d'illustrer l'intégration avec les écoles en termes de politique budgétaire, politique d'emploi, de SFA commun etc., en fournissant des éléments de preuve, à l'image de la lettre d'orientation budgétaire commune à l'ensemble de l'établissement par exemple. En matière d'analyse critique, la stratégie doit être visible et déclinée en objectifs, y compris dans un calendrier pluriannuel, et au regard des outils à disposition de l'établissement pour le pilotage. S'agissant des moyens au service de la stratégie, une vision prospective des besoins

et des ressources est à développer également. La dimension nationale doit aussi être traitée et articulée avec les territoires, en lien avec les campus.

Concernant la gouvernance, il est important d'expliquer le fonctionnement et la spécificité des instances et les lieux de dialogue social, et d'évoquer la création des divers collèges et du conseil des directeurs de composantes, en mentionnant les points d'améliorations.

Le premier domaine du RAE de l'établissement, pilotage stratégique et opérationnel, comporte des similitudes avec le contenu de la RAE de sortie d'expérimentation, à l'exception des éléments ayant trait au DDRS et à la politique immobilière.

Les domaines 2 et 3 du RAE de l'établissement explicitent la politique de recherche, d'innovation et les liens entre sciences et société (volet 2), ainsi que la politique de formation et de vie étudiante (volet 3). Ils seront construits en lien avec les informations remontées dans les RAE des composantes de recherche et de formation.

Concernant le RAE de sortie d'expérimentation, le domaine 1 est à présent mis à disposition du CAC et le domaine 2 devrait l'être dans les prochains jours. Pour la relecture, il est attendu une contribution des membres du CAC, idéalement d'ici la fin du mois de février, l'enjeu étant de pouvoir en débattre lors du prochain CAC le 7 mars. Un échange se tiendra également en commission spécialisée stratégie et prospective pour qu'une version ajustée du rapport d'évaluation soit partagée début mars en vue des discussions en CAC.

Il serait souhaitable que le RAE établissement soit pour sa part mis à disposition début avril dans le but d'en discuter notamment lors du CAC début mai à partir d'une version la plus ajustée possible. En parallèle, sera mis en vote au sein du conseil d'administration le document récapitulatif des axes stratégiques, étape devant intervenir avant la date de remise du RAE d'établissement mi-juin 2024.

Gwendal SIMON demande s'il est possible d'accéder aux remontées des différentes composantes dans le cadre de la consultation.

Gilles ROUSSEL répond que ce partage à plus grande échelle n'est pas apparu comme pertinent dans la mesure où certains contenus sont parfois assez négatifs pour un certain nombre de services et de personnes, y compris les vice-présidences. Les retours de la consultation se destinaient à la Présidence, sans objectif de diffusion en interne. Le rapport a d'ailleurs été anonymisé afin de ne pas pointer certaines entités, au risque de détériorer le climat interne.

Gwendal SIMON entend ces arguments mais considère que ces contenus auraient été intéressants à découvrir.

Gilles ROUSSEL ajoute que les retours auraient été probablement différents s'ils avaient eu vocation à être diffusés en interne.

Lionel DUTHEIL précise que les documents pourraient être transmis au moins aux élus. Certains directeurs de laboratoires auraient souhaité en échanger entre eux.

Gilles ROUSSEL répond que rien n'empêche cet échange.

Lionel DUTHEIL ajoute que des directeurs ont regretté la modération des listes de diffusion.

Majdi HOCHLAF demande si les remarques mentionnées dans les remontées des composantes seront prises en considération afin de tenter d'y trouver des solutions.

Gilles ROUSSEL répond que les dysfonctionnements sont connus dans l'établissement : certains résultent du rapprochement de services et de la création de l'Université tandis que d'autres sont liés à des changements d'outils et de réglementation, comme celle relative à la gestion des corps des enseignants chercheurs. Certaines problématiques sont résolues ou en cours de traitement quand d'autres prennent plus de temps. La Présidence est consciente à l'évidence de la situation.

Gwendal SIMON insiste sur le fait que la non-transmission des remontées des composantes aux membres du CAC est regrettable et place les élus à l'écart, qui se voient, de surcroît, privés de l'accès à des analyses intéressantes.

Gwendal SIMON ajoute qu'à l'avenir, il conviendra de bien spécifier en amont les modalités de diffusion d'un tel rapport.

Gilles ROUSSEL le confirme et précise que la destination des remontées des composantes était claire dès le début.

International

7. Arbitrage Outils incitatifs internationaux individuels - pour attribution (vote)

Agnès JULLIEN rappelle qu'au sein de l'enveloppe globale des actions incitatives internationales de 360 000 euros, 8 060 euros ont été attribués en 2023 au CAC pour la mobilité entrante pluriannuelle et 181 300 euros pour l'attribution de la première partie de la dotation. A ce jour, la discussion porte sur l'enveloppe restante de 170 640 euros.

A propos des éléments de suivi depuis l'engagement en 2021, 121 demandes ont été soumises en 2024, soit un nombre identique à celui de l'année 2023. Au vu des projets financés, le taux de succès représente 69 % sous réserve du vote du CAC. Lors des propositions de classement, les montants demandés sont ajustés au mieux par rapport au calcul réalisé et aux évaluations apportées.

A partir du budget proposé de 170 579 euros, 23 demandes sont finançables en liste A, 6 sont proposées en liste B (complémentaire) et 9 ne sont pas finançables. Pour rappel, en 2023, le CAC avait classé certains projets en liste B, qui comporte un intérêt en cas de désistement en liste A. En 2023, tous les projets en liste B sauf un ont été financés.

Le budget de 38 943 euros à vocation à financer 8 mobilités sortantes de la liste A et une en liste B ; 5 ne sont pas finançables (liste C).

Concernant les mobilités entrantes, en complément du montant des 8 060 euros, 10 projets seront proposés en liste A, 7 en liste B et 3 en liste C.

Pour les « *training schools* », le budget représente 8 500 euros, soit 2 projets en liste A et 1 en liste B.

Pour certaines demandes de la liste A, la CSI a examiné l'enveloppe afin de proposer un budget réduit pour différentes raisons, notamment dans le cas de demande disproportionnée par rapport à des financements attribués à d'autres outils structurants ou des co-financements obtenus par ailleurs.

De plus, pour certains projets, deux évaluateurs ont été désignés, formalisant des remarques sur les demandes et les priorités 1 ou 2. Certains projets sont finançables en liste B, à classer à mi-parcours. En cas de disparités entre évaluateurs, les projets de priorité 2 et 3 sont classés en liste C.

Il est demandé au CAC de voter sur l'ensemble des demandes classées en liste A, en liste B et en liste C. Concernant la liste A, le budget global s'élève à 170 579 euros après réduction du budget.

Armelle CHABOT souligne que le pourcentage de demandes validées a diminué. Elle demande si cela s'explique par une augmentation du nombre d'agents à budget constant et, en l'occurrence, si l'Université pourrait augmenter son financement pour les projets internationaux.

Gilles ROUSSEL répond que les financements ont été augmentés et restent significatifs pour la mobilité internationale.

Agnès JULLIEN ajoute qu'une dynamique s'est construite ; le budget initial résultait de la somme des budgets alloués pour l'ensemble des établissements avant la fusion. Tous les crédits ont été pratiquement utilisés y compris par redistribution grâce à la liste B pour plus de flexibilité, ce qui permet aussi de financer de nouvelles demandes émanant des réseaux.

Nicolas HAUTIERE indique que compte tenu des évolutions politiques au niveau international, des questions se posent sur la politique de la recherche avec certains pays, notamment le Brésil. Le calendrier universitaire et les montants définis ne permettent pas toujours de saisir l'ensemble des opportunités qui se présentent.

Agnès JULLIEN précise que l'évaluation faite de l'ensemble des demandes individuelles se base sur l'explication fournie par le demandeur, la zone géographique n'entrant pas en ligne de compte sauf en cas de guerre.

Gilles ROUSSEL demande aux membres de voter sur la proposition issue de la commission spécialisée internationale.

Les propositions des dotations des outils OII1, OII2, OII3, OII4, OII5 et AIS4, ainsi que la réserve de projets finançables classés en liste B et ceux non finançables classés en liste C sont approuvées à la majorité avec 56 voix favorables et 1 « abstention » des membres présents et représentés.

Recherche et innovation

8. Proposition de sélection d'Actions Incitatives Recherche (AIR) 2024 (vote)

Serge PIPERNO rappelle que le budget des AIR représente 295 000 euros et doit permettre de financer les fins d'actions incitatives 2023 d'un montant de 80 000 euros ainsi que les dépenses prévues en 2024 des projets AIR 2024 retenus, pour 215 000 euros.

Les AIR 2024 prennent quatre formes différentes : l'amorçage, les réseaux d'échange, le soutien à l'organisation de conférences et la forme libre. Un certain nombre de demandes sont traitées avec la VP internationale autant que possible pour les repositionner éventuellement dans le bon guichet.

64 demandes d'AIR ont été examinées par la commission spécialisée Recherche & Innovation, en légère diminution par rapport à 2023 pour un montant de plus de 500 000 euros en 2024 et 2025. Les projets d'amorçage de recherche et de conférences concentrent la grande majorité du budget. Les projets ont été évalués par les membres de la CSRI, la Direction de la VP Recherche et Innovation et les « experts » (ex-animateurs d'axe) disponibles, ce qui a donné lieu à la formation de 128 avis.

Ces travaux ont conduit à la proposition suivante : retenir 41 projets, dont 26 retenus dans leur version initiale, 5 projets sous réserve de précisions, et 10 projets adoptés avec un budget réduit. 23 projets ne seraient pas été retenus. Cette sélection engagerait un budget de 212 000 euros en 2024 et 89 000 euros en 2025.

Les priorités des laboratoires ont été prises en considération dans les modalités d'évaluation sachant qu'il peut arriver que certains laboratoires soutiennent en première priorité des projets non éligibles (de tels projets sont présentés chaque année). Un bilan des 3 dernières années sera réalisé avant l'émission de l'appel 2025, notamment pour expliciter ce qui est globalement attendu et ce qui n'est pas considéré comme rentrant dans le cadre de l'appel ou conduit assez clairement à une mauvaise évaluation.

Véronique BOUTEILLER demande si toutes les demandes des laboratoires sont répercutées et si un laboratoire peut exprimer des ordres de priorités sans que celles-ci ne correspondent à la demande analysée ensuite.

Serge PIPERNO répond le laboratoire a toute latitude pour classer ses priorités mais la commission spécialisée peut juger que cela ne constitue pas une priorité pour l'Université. Toutes les propositions examinées ont été classées par la composante (elles peuvent être potentiellement mal classées) ; les propositions non classées ne sont pas examinées par la CS R&I (la responsabilité du classement relève de la composante).

Gilles ROUSSEL demande aux membres de voter sur la proposition de sélection d'Actions Incitatives Recherche 2024.

Le conseil académique approuve à l'unanimité, avec 56 voix favorables des membres présents et représentés, la sélection des projets d'Actions Incitatives Recherche (AIR) 2024.

9. Evolution de l'offre de formation 2024/2025 (vote)

Venceslas BIRI rappelle que chaque année en janvier, le CAC est amené à voter l'évolution de l'offre formation de l'année suivante. S'agissant des demandes d'ouvertures de formation, deux demandes ont été évaluées conjointement, la première concerne un DU et une CU autour de la gestion et la transformation des politiques publiques locales. La finalité vise à créer un DU pour les agents et élus territoriaux et une CU pour les jeunes porteurs de projet.

Le projet de formation est soutenu par un réseau de partenaires, Utoppia, la chaire ESS, le réseau des collectivités territoriales (RTES), les associations Leo Lagrange et Ouishare reliées aux secteurs de l'économie solidaire. Le DU a pour objectif de former aux enjeux démocratiques de transition et de l'adaptation notamment en vue de pouvoir mieux transformer les politiques publiques. 15 personnes pourront être accueillies dans ce DU et 15 autres dans la CU.

La deuxième demande d'ouverture de formation proposée s'intitule « Métiers de la recherche et de l'étude en aménagement et urbanisme » au sein du Master 2 « urbanisme et aménagement ». Le projet correspond à une extension de l'option « voie recherche » afin d'attirer des étudiants en vue de leur poursuite en thèse. Cette option n'apportant pas assez de visibilité, les responsables de la formation ont réfléchi à la création de ce parcours, adossé au *graduate program* futurs urbains du projet SFRI. Le coût horaire supplémentaire représentera 40 HETD pour l'Université. Le rapporteur de la CSEP a émis un avis favorable tout comme la CSEP sous réserve du maintien de la dotation horaire de la composante. La concurrence avec d'autres masters a été examinée également ; ce qui a permis de vérifier que les thématiques de recherche sont bien spécifiques au M2 urbanisme et aménagement.

Majdi HOCHLAF signale que dans le journal Le Parisien du 30 juin dernier, le président de l'UPEC évoquait un déficit de 7 millions d'euros. Il demande si dans le cadre de la co-accréditation, comment l'Université peut être assurée que l'UPEC sera en mesure d'honorer son engagement compte tenu de sa santé financière.

Venceslas BIRI répond qu'il n'a pas échangé sur ce sujet spécifique avec son homologue mais le projet de l'EUP ayant été validé par le conseil de composante qui est bipartite UnivEiffel-UPEC, la soutenabilité a été nécessairement évaluée. De plus, si l'UPEC n'était pas en mesure de financer les 40 HETD, la dotation disponible de l'Univ Eiffel serait largement suffisante pour absorber les 80 HETD.

Une autre demande d'ouverture de formation concerne le DIU « Management de l'Innovation et du Changement » (MIC), en partenariat avec Atout Jeunes Universités, CY, Paris 8 et l'UPEC. Cette formation se destine aux étudiants ayant terminé leur Master dans les domaines des sciences humaines, en provenance surtout des UFR suivantes : Lettres Arts Création et Technologies (LACT), Sciences Humaines et Sociales (SHS) et Langues Culture et Sociétés (LCS). La finalité de cette formation vise à intégrer ces étudiants au sein notamment des grandes universités qui constituent l'Association Atout jeunes Universités, qui s'intéresse à la professionnalisation des étudiants dotés de compétences et d'expertise humaines et sociales et les accompagne dans le renforcement de leurs compétences en entreprises. Le DU comprend un semestre académique et prévoit également un temps en présentiel dans les différentes entreprises partenaires, tout en bénéficiant de l'intervention des enseignants des quatre universités.

Le dossier a été soumis à deux rapporteurs qui ont rendu chacun un avis très favorable. Il est précisé qu'Atout Jeunes Universités supportera l'ensemble du coût de ce dispositif.

L'ESIEE ouvrira à la rentrée prochaine une filière « Données et applications » au sein du diplôme d'ingénieur ESIEE dans une modalité en FISEA, ce qui signifie que les étudiants deviennent apprentis en 2^e et 3^e année et similaire à la filière temps plein « Datascience et Intelligence Artificielle ». Sa capacité représente 26 élèves dont deux tiers seront recrutés via les CPGE et le reste par un cursus de préparation interne.

Armen KHATCHATOUROV demande si le DIU MIC est accessible à des étudiants qui sont déjà dans la vie active.

Venceslas BIRI répond que ce cursus accueille uniquement des étudiants à l'issue de leur Master.

Armen KHATCHATOUROV s'interroge sur la plus-value d'un tel cursus.

Venceslas BIRI répond que bon nombre de masters ne sont pas ouverts à l'apprentissage dans ces domaines. Atout Jeunes universités ambitionne d'élargir les opportunités d'insertion en misant sur ce nouveau DIU.

Inès DE DIEGO ajoute que ce type de profils profitent de ce cursus pour accéder à un panel de métiers envisageable plus large et à une expérience plus riche.

Venceslas BIRI souligne que le 1^{er} semestre académique leur transmet des compétences qui ne sont pas toujours transmises dans les masters dont ils sont issus.

Inès DE DIEGO indique qu'historiquement, l'association Atout Jeunes Universités s'intéressait à des profils plus classiques auxquels elle dispense une formation complémentaire en sciences économie et gestion qu'ils n'ont pas. Pour autant, les entreprises sont aussi attirées par la formation et les compétences qu'ils ont déjà.

Gilles ROUSSEL ajoute que par l'intermédiaire de cette association, des grandes entreprises s'engagent à embaucher un certain nombre d'étudiants afin de renforcer la diversité des profils de nouvelles recrues.

Venceslas BIRI annonce qu'une ouverture à l'apprentissage est proposée pour le parcours « Modélisation simulation mécanique des fluides et transfert thermique » qui existe déjà dans la composante IFSA. Un groupe mixte FI-FA sera créé pour lequel l'avis de la CSEP est favorable sans augmentation de la dotation horaire globale de la composante, puisque l'ouverture nécessitera environ 80 heures par dédoublement de certains groupes de langues et de travaux pratiques.

Les fermetures provisoires de formation toucheront temporairement la licence professionnelle (LP) « Assurance banque finance chargés de clientèle » (groupe de Meaux), car la LP et les BUT sont toujours en réorganisation ainsi que le master MEEF 1^e degré Lettres (manque de moyens humains).

De plus, les sept fermetures définitives suivantes sont proposées de façon définitive :

- Demande de fermeture du premier cycle généraliste ESIEE option santé car elle manque d'attractivité et ne contribue pas à la réussite au concours de médecine, ainsi que l'étape cumulative L1 Maths LAS
- Le DU « Préparation à la conduite ferroviaire » en raison du retrait de la SNCF, partenaire du projet.
- Le DU « International management » devenu inutile suite au changement de la réglementation.
- 4 groupes de LP « commerce et distribution » et « commercialisation des produits et services » en partenariat avec UTEC Avon et ESAC-Casablanca, parcours déjà en fermeture temporaire depuis 3 ans.

2 demandes de modification d'intitulé de formation :

- EIVP : Demande de changement d'intitulé du parcours « Management et Ingénierie des Services à l'Environnement » du Master Ville et environnements urbains en « Pilotage et Ingénierie de la Transformation Ecologique des Territoires »
- UFR LACT : Demande de changement d'intitulé du parcours de Licence Lettres 2^{ème} et 3^{ème} année « Enseignement du 1^{er} degré » en « Lettres-Professorat des écoles »

Il est annoncé la création d'un double diplôme international associant le Master Cultures et Métiers du Web (CMW) de notre université et le master Relations publiques et Multimédia de l'Ecole de management et d'innovation technologique de l'Université de Fianarantsoa à Madagascar.

Le transfert de formation du DU « Engagement universitaire » vers la composante Eiffel Compétences, au sein du département des formations transversales du CIPEN, a été demandé, se destinant aux étudiants élus au sein des conseils centraux.

Sofiane HAMOUCHE fait référence au retrait de la SNCF d'une formation et s'interroge sur l'engagement attendu d'un groupe ou d'un organisme après une demande de création d'une formation spécifique.

Venceslas BIRI répond que le montage du projet implique la signature de conventions avec les partenaires. Il est vrai que le désengagement unilatéral de la SNCF n'a pas été bien perçu par les équipes de l'Université.

Gilles ROUSSEL demande aux membres du CAC de se prononcer sur l'évolution de l'offre de formation 2024/2025.

Les propositions d'évolution de l'offre de formation 2024-2025 sont approuvées à l'unanimité des 47 votants présents et représentés.

La séance est levée à 16 h 45.

Le Président

Gilles ROUSSEL

